

DOSSIER 1 – TRAITEMENT DES OPERATIONS COMMERCIALES

A – Traitement comptable des ventes

Journal	Date	N° de comptes		Libellé	Débit	Crédit	Barème
		Général	Tiers				
VE	30/10/2013	411000	411DUR	Facture n° 12.4392 – SARL DURAND COPIE	64 404,60		
		707010				53 350,00	
		708500				500,00	
		445710				10 554,60	
OD	31/10/2013	471000		Client REPRO 57, régularisation acompte devis n°13.5211	500,00		
		419100				500,00	
OD	31/10/2013	445850		Régularisation TVA sur acompte REPRO 57	81,94		
		445710		Montant TVA = 500 / 1,196 * 19,60 %		81,94	
OD	31/10/2013	471000		Accepter l'écriture ci-dessous (méthode 2)	500,00		
		419100		Montant HT = 500/1,196		418,06	
		445710		Montant TVA = 500 / 1,196 * 19,60 %		81,94	
VE	10/11/2013	411000	411REP	Facture n° 13.4427 – REPRO 57	193,68		
		419100			500,00		
		706000				480,00	
		708500				100,00	
		445710		TVA = 113,68 – 81,94		31,74	
		445850				81,94	
VE	10/11/2013	411000	411REP	Accepter l'écriture ci-dessous (cohérence avec la méthode 2)	193,68		
		419100			418,06		
		706000				480,00	
		708500				100,00	
		445710		TVA = 113,68 – 81,94		31,74	

B – Gestion de trésorerie

1. Justification du montant de l'intérêt

Nov (30-25 jours = 5 jours) + Décembre (31 jours) = 36 jours

$64\,404,60 \times 6\% \times 36/360 \text{ jours} = 386,43$

2. Écriture comptable

Journal	Date	N° de comptes		Libellé	Débit	Crédit	Barème	
		Général	Tiers					
BA	25/11/2013	512100		Avis de crédit N° 5764 – LCR n° 13.0128 – DURAND COPIE	63 994,25			
		661600			386,43			
		627500			20,00			
		445660			3,92			
		519200				64 404,60		

DOSSIER 2 : GESTION SOCIALE

A – Congés payés

1. Justifier l'état du compteur de congés payés de Monsieur Jacques MERCIER

N° du renvoi	Justifications	Barème
Crédit acquis en 2012/2013 30	Sur la période de référence du 01/06/2012 au 31/05/2013, le salarié a travaillé 12 mois effectifs. Droit à congés payés : 2,5 jours par mois effectif de travail soit $12 * 2,5 = 30$ jours	
Validé 22	Congés acquis pris du 8/07/2013 au 20/07/2013 inclus (12 jours de congés payés) et du 18/11/2013 au 28/11/2013 inclus : 10 jours ouvrables de congés (le samedi 23 est un jour ouvrable décompté).	
Droits à congés payés acquis au 01/12/2013 15	Droits à congés payés acquis sur la période 2013/2014 à compter du 01/06/2013 jusqu'au 30/11/2013 soit : 6 mois droits à congés payés : $6 * 2,5 = 15$ jours	

2. Pour le bulletin de paie du mois de novembre 2013, justifier :

Retenue salariale pour congés payés pris	$1750 * 10$ jours ouvrables de congés / 26 jours ouvrables dans le mois = 673,08 €	
--	--	--

3. Expliquer :

(GAIN) l'indemnité de congés payés	Application de la règle du maintien de salaire	
------------------------------------	--	--

B – Saisie arrêt sur salaire

Justifier la quotité saisissable Application du barème : son salaire net (1 374,45 €) se situe dans la tranche : de 1 162,50 à 1 450,83 €

Quotité cumulée saisissable jusqu'à la tranche précédente		176,66 €	
+ quotité saisissable sur tranche	$(1\ 374,45 - 1\ 162,50) * 1/3$	62,87 €	
Total de la quotité saisissable		239,53 €	

DOSSIER 3 : INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT

A - Cession d'un local commercial

1. Écritures de cession

Journal	Date	N° de comptes		Libellé	Débit	Crédit	Barème	
		Général	Tiers					
OD	20/11/2013	462000		Cession local commercial	84 000,00			
		775200				84 000,00		
OD	20/11/2013	681120		Dotation complémentaire	2 755,55			
	<i>ou 31/12/13</i>	281312		$62\ 000 \times 5\% \times 320/360$		2 755,55		
OD	20/11/2013	281312		Sortie d'actif du local commercial	35 305,55			
	<i>ou 31/12/13</i>	675200		$32\ 550 + 2\ 755,55 = 35\ 305,55$	26 694,45			
		213120				62 000,00		

2. **Résultat de cession** = 84 000 – 26 694,45 = 57 305,55 Plus value à court terme

B - Souscription de l'emprunt

3. Écriture

Journal	Date	N° de comptes		Libellé	Débit	Crédit	Barème	
		Général	Tiers					
BA	21/11/2013	512100		Obtention des emprunts	150 000,00			
		164000				150 000,00		
BA	21/11/2013	627200		Prélèvement des frais sur emprunt	71,07			
		445660			13,93			
		512100				85,00		

4. Justification des montants de l'échéance du 21 décembre 2013

Intérêts	Amortissements	Mensualités	Capital dû fin de période
$150\ 000 \times 0,003 = 450$	$1\ 800,61 - 450 = 1\ 350,61$	$150\ 000 \times \frac{0,03}{1 - (1,003)^{-96}} = 1\ 800,61$	$150\ 000 - 1\ 350,61 = 148\ 649,39$

C Réalisation de la prise de participation

1. Calcul du coût d'acquisition

Nombre de titres acquis : $5\,300 * 40\% = 2\,120$ titres

Montant de la participation : $2\,120 * 140 = 296\,800$ €

Montant des frais HT : $296\,800 * 0,5\% = 1\,484$ (frais de transaction)

Coût d'acquisition = 296 800 + 1 484 = 298 284 €

2. Montant de l'autofinancement :

Deux solutions selon le montant de l'emprunt retenu :

	Emprunt brut	Emprunt net de frais
Montant total de l'investissement	298 284	298 284
Cession du local	84 000	84 000
Emprunt	150 000	149 928,93
Autofinancement	64 284	64 355,07

3. Acquisition des titres de participation

Journal	Date	N° de comptes		Libellé	Débit	Crédit	Barème
		Général	Tiers				
BA	20/12/2013	261000		Acquisition titres NANCY COPIE	298 284,00		
		445620			290,86		
		512100				298 574,86	

DOSSIER 4 – TRAVAUX D'INVENTAIRE ET AFFECTATION DU RÉSULTAT

A TRAVAUX D'INVENTAIRE

Régularisation des comptes de gestion

Journal	Date	N° de comptes		Libellé	Débit	Crédit	Barème	
		Général	Tiers					
OD	31/12/2013	486000		Entretien des locaux – 1 mois constaté d'avance : 4 200 *1/12	350,00			
		615000				350,00		
OD	31/12/2013	409800		Fournisseur FARTIPRINT – Avoir non parvenu	2 676,65			
		609700		17 844,32 / 1,196 * 15 %		2 238,00		
		445860		2 238 * 19,6 %		438,65		
OD	31/12/2013	418100		Interventions 31/12 non facturées	2 643,16			
		706000				1 850,00		
		708500				360,00		
		445870		(1 850 + 360) * 19,6 %		433,16		

Véhicule de tourisme

1. Coût d'acquisition (deux solutions proposées selon que la justification soit donnée par le haut ou le bas de la facture) :

Solution à partir du bas de la facture :

Eléments	Règles comptables ou fiscales appliquées	Enonciation de la règle
23 740 (Montant TTC)	La TVA sur les véhicules de tourisme n'étant pas déductible, elle entre dans le coût d'acquisition.	
- 30 (carburant)	Le carburant est une charge et non pas un élément porteur d'avantages économiques futurs	
-150 (carte grise)	la règle fiscale stipule que la carte grise est à exclure du prix de revient	
Coût d'acquisition = 23 560		

OU Solution à partir du haut de la facture :

Eléments du coût d'acquisition	Eléments exclus du coût d'acquisition	Règles comptables ou fiscales appliquées	Enonciation de la règle
19 899,67		Valeur du bien > 500 €	
468,23		Frais accessoires (options)	
418,06		Frais accessoires (options)	
- 1 086,96		Inscription du net de réduction	
	- 30 (carburant)	Le carburant est une charge et non pas un élément porteur d'avantages économiques futurs	
	-150 (carte grise)	la règle fiscale stipule que la carte grise est à exclure du prix de revient	
3 861 (TVA)		La TVA sur les véhicules de tourisme n'étant pas déductible, elle entre dans le coût d'acquisition.	
Coût d'acquisition = 23 560			

2. Calcul de la dotation aux amortissements économiques

Dotation : $23\,560 * 20\% * 300/360 = 3\,926,67$

Courriel

Forme : Destinataire + Objet :, Style et orthographe

Fond

1 Principes comptables

- Principe d'indépendance des exercices (régularisation comptes de gestion)
- Accepter un des principes si justifié dans le contexte : principe de bonne information (sincérité), principe de continuité d'exploitation, ...

2 Incidences fiscales

Plafond de déductibilité : 18 300

Amortissements fiscalement déductibles : $18\,300 * 20\% * 300/360 = 3\,050$

Amortissements excédentaire: $3\,926,67 - 3\,050 = 876,67$

à réintégrer

B – AFFECTATION DU RESULTAT

	ORIGINE	AFFECTATION	CALCULS ET JUSTIFICATIONS
Report à nouveau	1 514		
Résultat	88 040		
Réserve légale		2 720	En principe : $88\ 040 * 5\ \% = 4\ 402$ Or la réserve légale comporte déjà 7 280 € Plafond (10 % du capital) soit $10\ \% * 100\ 000 = 10\ 000$ Donc dotation à la réserve légale limitée à : $10\ 000 - 7\ 280 = 2\ 720$
Réserve facultative		60 000	
Intérêt statutaire		3 800	4% sur le montant libéré du capital (800 actions anciennes et 200 nouvelles actions libérées intégralement le 1-04-2013) $(800 * 100 * 4\ \%) + (200 * 100 * 4\ \% * 9/12) = 3\ 200$ (soit 4 € / action ancienne) + 600
Superdividende		16 000	Le superdividende est le même pour toutes les actions, qu'elles soient libérées ou non. L'objectif du Président est de percevoir un dividende de 20 € par action ancienne. Étant donné que l'intérêt statutaire est de 4 € par action ancienne, il faut attribuer 16 € (20 – 4) de superdividende par action. Superdividende pour l'ensemble des actions : $16 * 1000\ actions = 16\ 000\ €$
Report à nouveau		7 034	Le reliquat est affecté en report à nouveau créditeur. $1\ 514 + 88\ 040 - 2\ 720 - 60\ 000 - 3\ 800 - 16\ 000 = 7\ 034$
TOTAL	89 554	89 554	